



Index Égalité professionnelle

Au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie sur son site internet son index égalité professionnelle (note sur 100) correspondant à la dernière période de référence connue.

Le résultat de cet index est calculé à partir de cinq indicateurs :

Les indicateurs

- 1- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes 39/40
- 2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions) entre Hommes et Femmes 20/20
- 3- Ecart de taux de promotions entre les Hommes et les Femmes 15/15
- 4- % de salariées augmentées à leur retour de congé maternité 15/15
- 5- Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations 10/10

Au titre de la période de référence 2024, le résultat obtenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est de :

99 points sur 100